



[b]licenciement abusif pendant/apres periode probatoire[/b]

Par **allommcava**, le **21/05/2008** à **17:55**

Bonjour,

Voici ma situation, je suis comptable dans une boîte de plus de 500 salariés depuis 3 ans et demi, en janvier dernier on a fusionné avec une autre boîte à Paris, et mon poste a été déplacé là-bas. En février on me propose de passer à la paie. Je signe donc un avenant et commence une période probatoire de 4 mois. Un nouveau responsable est arrivé le mois dernier avec qui je ne m'entends pas et il décide de me licencier pour "fautes" commises en paie.

D'une part je n'aurai aucun mal à prouver devant un tribunal que je ne suis pas responsable de ces "fautes" et d'autre part mon avenant stipule que si je ne fais pas l'affaire en paie je réintègre mon ancien poste ou un poste équivalent.

Au final je ne suis pas contre un licenciement car les choses ont beaucoup changé, mais il ne me propose que de me payer les cp, 2 mois de préavis, et 2 mois d'indemnités de départ. Si j'allais aux prud'hommes si je gagne j'en touche au moins 6.

Vu qu'ils n'ont trouvé personne pour me remplacer ils voudraient au final que je confirme dans mon poste en paie et me licencier ultérieurement...

Bien sûr je refuse à moins de trouver un arrangement économique (ce qui n'est pas gagné). Comme argument je leur ai dit que si ils ne faisaient pas d'effort je n'en ferai pas non plus et que je mettrai fin moi-même à ma période probatoire (qui se termine à la fin de ce mois).

Là ils me menacent si je mets fin à la période probatoire de me licencier pour non modification

du contrat de travail et sous entendu que partirai avec rien..

Voila qu'en pensez vous? que puis je faire?

Merci d'avance